



PROCEDURE
"COUP DE POUCE POUR L'EMPLOI"
ACTION GRATUITE ET CONFIDENTIELLE

1 – Identification d'une offre ou d'une entreprise adaptée à l'offre « Coup de pouce » ou demande directe de l'entreprise

2 – Rencontre du chef d'entreprise afin de cerner sa demande.

Aide à la rédaction du profil de poste

Aide à la rédaction de l'offre d'emploi

Création d'un diaporama de présentation de l'entreprise et de l'offre

3 – Identification de candidats avec la Maison de l'Emploi en liaison avec la Mission Locale et l'ANPE.

Envoi de convocations, appels téléphoniques, affichages d'informations sur l'entreprise intervenante, la qualification recrutée et de la date de la demi-journée « coup de pouce »

5 – Le jour du coup de pouce, accueil du chef d'entreprise et des participants.

Co-animation de la réunion.

Evaluation immédiate avec le chef d'entreprise.

6 – Tri avec le chef d'entreprise des candidatures récoltées

7 – Plus tard, information aux candidats non retenus par écrit.

8 – Suivi de la procédure de recrutement jusqu'aux candidats retenus.